

l'élite athénienne pour leur proposer un portrait caustique du régime démocratique. Il est à relever également que cette œuvre est la première à employer le terme *πολιτεία* à propos d'une communauté, témoignant ainsi des développements de la réflexion sur les régimes politiques, qu'illustre également, à la même époque, le célèbre dialogue des seigneurs perses dans le récit d'Hérodote. D. Lenfant souligne parfaitement les différences séparant ce traité de l'ouvrage homonyme du Ps.-Aristote : ce dernier est un exposé qui affecte la neutralité et décrit des réalités essentiellement politiques, dans le but de nourrir des réflexions plus larges sur les régimes politiques du monde grec ; l'œuvre qui nous occupe est, pour sa part, totalement orientée et se présente comme un réquisitoire contre la démocratie athénienne. — D. Lenfant consacre ensuite de longs développements à la structure de l'œuvre et au raisonnement de l'auteur dont on a souvent souligné le manque de cohérence (au point que l'on a toujours été tenté de corriger le texte, et même parfois de déplacer certains paragraphes). On ressortira cependant convaincu de la lecture de ces pages qu'il n'est en rien : l'auteur est une personne douée d'une intelligence fine, qui joue à merveille et subtilement sur la polysémie de certains termes (comme *δημος* ou *δημοκρατία*, iségorie, eunomie, liberté) et fait usage, pour parvenir à ses fins, d'un vocabulaire moralement connoté (*πονηροί* et *χρηστοί*) ; si le style peut paraître heurté, c'est en grande partie, comme l'explique parfaitement, D. Lenfant, parce que l'œuvre est antérieure aux développements majeurs de la rhétorique. La bibliographie relative à cette partie est particulièrement riche, même si D. Lenfant signale qu'elle ne cite pas tout ce qui a été écrit sur chaque point discuté. — La seconde section, plus brève, est consacrée comme il se doit à la tradition du texte. D. Lenfant y passe en revue les éditions antérieures, en soulignant la place centrale qu'y occupe celle de E. Kalinka au début du XX^e s. L'œuvre nous a été transmise par quinze manuscrits ; onze d'entre eux sont des manuscrits secondaires et n'ont donc pas été pris en compte dans l'établissement du texte qui repose dès lors sur quatre manuscrits majeurs (A, B, C et M). Parmi ces derniers toutefois, elle estime que deux d'entre eux (A et M) sont sans doute les seuls véritables manuscrits primaires, tandis que B et C relèvent de la famille de A et en sont très probablement les dérivés. D. Lenfant a néanmoins choisi de faire figurer les leçons de ces quatre manuscrits principaux dans l'apparat critique de type positif. On a déjà souligné que le style de l'auteur était caractérisé par ses lourdeurs, ses répétitions de termes, le caractère heurté de la syntaxe ; D. Lenfant précise qu'elle a voulu une traduction qui respectait aussi fidèlement que possible ce style particulier. — Aucun appel de notes ne figure dans la traduction ; les commentaires sont rassemblés à la fin de l'édition. D. Lenfant les a voulu accessibles aux philologues, aux historiens, mais aussi à un public moins spécialisé. Ils portent évidemment sur l'établissement du texte, mais sont aussi de nature linguistique, littéraire et historique. Ils traitent notamment des idées avancées, de leur place dans l'histoire de la pensée politique, mais aussi des événements et, surtout, des différentes pratiques dont le texte pourrait témoigner. Même si cette présentation ne peut éviter quelques redites par rapport à des éléments préalablement déjà exposés dans la partie « Notice », elle offre plus de place et de cohérence aux commentaires souvent aussi judicieux que précieux de D. Lenfant. — Chr. FLAMENT.

Hippocrate. Tome 1, 2^e partie. Le Serment. Les serments chrétiens. La loi. Texte établi et traduit par J. JOUANNA (Collection des Universités de France), Paris, « Les Belles Lettres », 2018, 12.5 x 19, CXCVI + 310 p. en partie doubles, br. EUR 65, ISBN-978-2-251-00627-7.

La mise en parallèle du *Serment* historique (*Serment I*) et de l'actuel en France précède une vaste enquête axée sur les contextes dans lesquels se sont formées les traditions directe et indirecte du *Serment I* ; l'on arrive ainsi à se rapprocher au mieux du texte originel. Vingt témoignages sont cités, échelonnés du I^{er} siècle apr. J.-C. au XIII^e. L'A., à nouveau (voir sa contribution dans M.-H. MARGANNE et A. RICCIARDETTO [éd.], *En marge du Serment hippocratique*, Liège, 2017, p. 11-37, cf. *LEC* 86 [2018], p. 390), insiste sur les deux dimensions indissociables, religieuse et contractuelle, du

Serment I, qui, malgré des mots (faussement) anachroniques, doit être du V^e siècle ou du début du IV^e. La tradition directe tient en quatre papyrus et en une quarantaine de mss médiévaux non antérieurs au X^e siècle ; leur liste est donnée, accompagnée des résultats de la collation avec l'édition aldine de 1526. L'A. établit un stemma (p. CLXXXII), malgré des contaminations (p. LXIX). Il remarque finement que l'*eliminatio codicum descriptorum* ne doit pas s'abattre sur les gloses : elles peuvent transmettre des éléments plus anciens. La tradition indirecte est examinée avec minutie ; elle nous renseigne sur les premières interprétations et peuvent aider l'établissement du texte. Sont d'abord examinées les traductions latines ; la plus ancienne, du X^e siècle, est perdue, mais connue par deux copies non identiques. Ensuite, le *Glossaire* d'Érotien (mil. I^{er} s. apr. J.-C.), dont nous sont parvenues quelques gloses du *Serment I*. Le commentaire de Galien n'était connu que par la tradition arabe (dont la source, travaillant sur une copie grecque, est syriaque, p. CXXIII), avant la découverte, dans la Grande Mosquée de Damas, d'extraits sur un ms. du IX^e siècle. La traduction arabe du *Serment I* dans l'*Histoire de la médecine* de Usaybi'a (XIII^e s.) est un témoin précieux pour l'ancienneté de ses leçons ; elle fut réalisée sur une traduction syriaque du IX^e s. (p. CLII). Le panorama des éditions imprimées met l'accent sur l'approche du texte original et l'influence qu'elles exercèrent ; les éditions de Foes (1595), Littré (1844) et Jones (1924 et non, dans la Loeb, 1923) se détachent. On lit un relevé des collations avec l'Aldine de 1526. Le texte édité ici est celui de 2017, avec quelques variantes phonétiques. La traduction, par rapport à 2017, connaît quelques changements mineurs, sauf peut-être : « (descendance) mâle » ajouté (1h) ; « ma capacité » au lieu de « mon pouvoir » (2) ; « ma conscience » au lieu de « mon jugement » (2). Le commentaire critique (p. 7-45) s'attache à de nombreuses expressions du *Serment*, aux choix dans l'établissement du texte, à la rhétorique religieuse du serment-contrat. — Le *Serment chrétien en prose* (*Serment I B*) est très proche et peu connu. La liste des mss complète celle de l'édition Heiberg (1927). L'A. s'attache aux divergences entre les deux principaux (*Vat. Urb.* 64 et *Bononiensis* 3632) et corrige le texte en trois endroits. Le commentaire (p. 71-91) cerne les particularités de ce *Serment I B*, par comparaison avec le *Serment I* : problème des noms divins, éthique semblable, ouverture à quiconque désire étudier la médecine et non plus restriction à la famille du maître ou d'un disciple. Le *Serment I B* doit être antérieur au XII^e siècle, mais les témoignages font défaut (p. 89). — Le *Serment chrétien en vers* (*Serment II*) ne dérive pas directement du *Serment I*. L'A. fait le point sur sa transmission, imprimée à partir de l'édition Dindorf (1828), ms. toujours à partir de l'édition Heiberg 1927 (stemma p. 130). L'apport essentiel vient du ms. de Copenhague, tardif certes (XVI^e s.), mais témoin d'un modèle perdu. L'établissement du texte tient compte également de l'influence du poème médical d'Héliodore d'Athènes (I^{er} s. apr. J.-C.). Le commentaire est philologique et surtout ecdotique (p. 140-153). — La *Loi* examine l'exercice de la médecine. L'A. précise son plan (trois parties : crise actuelle, conditions et avantages d'une bonne formation), sa place dans le *Corpus hippocratique* (attestée par Érotien), l'importance et les antécédents de l'εὐθουμῆ : le bon moral qu'apportent les compétences. La transmission de la *Loi* tient en trois points. (1) *Tradition directe* : trente mss, leur collation avec l'Aldine 1526, leur classement (stemma p. 235), leur utilisation dans les éditions imprimées. Déjà dans son édition de 1996, l'A. avait cerné l'importance de l'*Ambros. gr.* 134 (B 113 sup.), témoin d'une nouvelle branche permettant de départager les deux mss de l'autre branche. (2) *Tradition indirecte* triple, grecque, arabe et latine. On épingle les traductions latines d'après le texte grec et non d'après la traduction arabe. (3) *Tradition imprimée*. Liste, avec indication des mss utilisés et des traits principaux. Les quelques corrections du texte de la *Loi* sont dûment justifiées dans le commentaire (p. 251-292), qui procède par paragraphes et appels de notes : contenu, lexique, etc. En fin d'ouvrage, chaque texte a son index verborum. — Cet épais volume, somme de longues années de travail, répondra à toutes les questions que l'on doit se poser sur un serment archiconnu, son origine, sa transmission, ses adaptations, sa portée véritable. — B. STENUIT.